



CDAS Section de l'Eure

Compte rendu du Conseil Départemental d'Action Sociale du 14 juin 2022

La Présidente nous a présenté la nouvelle assistante sociale, Mme Joana PEREIRA. Elle a été recrutée au 1^{er} juin, en attendant le retour de la titulaire, Mme BOUDALI.

Après lecture des liminaires de **Solidaires Finances** et de la CGT, nous sommes passés à l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès verbal de la réunion du 12 avril 2022,
- 2 - Présentation de la réforme de l'action sociale,
- 3 - Propositions pour le fonds d'innovation local « FIL »
- 4- Questions diverses.

1-Approbation du procès-verbal du CDAS du 12 avril 2022

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

2-Présentation de la réforme nationale de l'action sociale

La Présidente a présenté de manière détaillée la réforme de l'action sociale qui se décline en 4 volets :

- le parc des résidences EPAF,
- la gouvernance des opérateurs,
- les prestations,
- le réseau.

Le budget national alloué s'élève à 107 millions pour 2022.

Selon la présentation, il y a nécessité de s'adapter aux nouvelles attentes et habitudes de consommation des agent·es. L'érosion de la fréquentation des résidences EPAF et plusieurs enquêtes administratives, de la Cour des Comptes, l'ont mise en évidence.

Concernant l'EPAF, l'association possédait 21 résidences, 14 ont été remises au Domaine, en vue d'être cédées.

Les 7 conservées (La Baule, Vendres, Agay, St Lary, Gérardmer, Prémanon, et Saline les Bains) vont faire l'objet de travaux financés par 50 % du produit de la vente des autres résidences.

La résidence de La Baule bénéficiera en premier de cette opération de rénovation et de modernisation, s'étalant de 2022 à 2024.

Une partie du personnel de ces résidences a signé une rupture conventionnelle collective, une autre partie du personnel a été reprise et une autre a bénéficié d'un reclassement, une personne a sollicité un licenciement.

Mais quid des 50 % restants du produit de la vente des résidences .

Solidaires Finances regrette que l'État ait laissé les résidences se dégrader pour en arriver là !!!

En 2022, une fédération faïtière sera créée pour chapeauter l'ensemble des 7 associations de l'action sociale.

La présidente fait remarquer que certaines prestations ne sont que très peu sollicitées par les agent·es. Certaines ne correspondent pas aux attentes des agent·es, ou sont méconnues voire les deux.

Un des objectifs de la réforme est d'« améliorer le service rendu », encore faut-il conserver l'existant !!!

Depuis le 1^{er} juillet 2021, il existe une nouvelle prestation pour le logement des enfants étudiants. Concernant l'aide à la parentalité, des évolutions sont à attendre pour la rentrée 2022, on note que les CESU sont toujours méconnus des agents. Solidaires Finances regrette que certaines collectivités ne les acceptent toujours pas.

Au niveau national, la restauration représente 50 % du budget de l'action sociale, un groupe de travail sera mis en place début d'année 2023.

La Présidente a rappelé que des enquêtes sont proposées aux agents de façon régulière, et celle-ci les incite à y répondre massivement.

La présidente a montré son attachement à la présence physique d'un délégué dans l'Eure. Au niveau régional, il pourrait y avoir une mission propre dévolue à chaque délégué.

A l'heure actuelle, le délégué régional de la Normandie n'a pas été recruté.

Solidaires Finances réaffirme son attachement à la présence dans le département d'un délégué et s'interroge sur le rôle d'un responsable régional.

Affaire à suivre...

3-Propositions pour le fonds d'innovation local

Suite au groupe de travail, plusieurs projets ont été proposés par la déléguée.

Un a été retenu, une formation et/ou un atelier sur la permaculture.

4-Questions diverses

Solidaires Finances a été interrogé sur la possibilité pour les collègues du site de Politzer d'avoir accès au RIA lors de stage à la cité administrative. La déléguée a indiqué que, désormais, les stagiaires peuvent disposer d'une carte pour l'accès au RIA.

Solidaires Finances réinterroge la déléguée sur le point de rattachement dans l'Eure pour le départ des colonies. Il n'en existe plus dans notre département. Une indemnité « compensatrice » a été créée.

En réponse à notre liminaire, la déléguée indique qu'il n'y a pas de logement disponible dans l'Eure, cependant l'assistante sociale dispose de solutions alternatives temporaires. Nous vous invitons à vous adresser directement au service de l'Action Sociale pour en connaître les modalités.

Les représentants de **Solidaires Finances** au CDAS